

## FACE AUX BOUTEFEUX : LE NON À LA GUERRE PRIME !

par **PATRICK KAMENKA**

**R**essassées à souhait, les déclarations du président Emmanuel Macron, n'excluant pas l'envoi de troupes au sol en Ukraine, ont provoqué une grave montée des tensions mettant en jeu deux puissances nucléaires, la France et la Russie, avec tous les risques que cela comporte autour de la question du conflit entre Kiev et Moscou, qui est entré dans sa troisième année.

« Peut-être qu'à un moment donné – je ne le souhaite pas, je n'en prendrai pas l'initiative –, il faudra avoir des opérations sur le terrain quelles qu'elles soient, pour contrer les forces russes » en Ukraine, a déclaré Emmanuel Macron à l'issue du sommet de Weimar réunissant le 15 mars la France, l'Allemagne et la Pologne.

Le président français a réitéré son mantra guerrier qu'il avait initié lors de la conférence de Paris sur l'Ukraine, s'attirant des réactions négatives des principaux dirigeants européens, y compris américains. Est-ce, au-delà des petits calculs de politique intérieure, le signe d'une volonté du locataire de l'Élysée de s'assurer le leadership en Europe ? En particulier face à un chancelier allemand, Olaf Scholtz, contraint de compter avec l'inclinaison pacifiste au sein de son parti, le SPD, et le refus du Bundestag (Parlement) de livrer à Kiev des Taurus, missiles allemands de longue portée.

Aux propos de la France, la réaction de Moscou, qui porte la responsabilité de l'invasion de l'Ukraine dès le 24 février 2022, ne s'est pas fait attendre : « Quant aux gouvernements qui prétendent qu'ils n'ont plus de ligne rouge avec la Russie, ils doivent savoir que, dans ce cas, la Russie n'aura plus de ligne rouge avec eux non plus », clame le Kremlin. Rodomontades ? Ou menaces ciblées ? Quoiqu'il en soit dans ce contexte où une étincelle pourrait conduire à l'irréparable, le Mouvement de la Paix a fait part de son inquiétude, affirmant qu'« à travers ses déclarations « va-t-en-guerre » dans lesquelles il persiste à considérer comme envisageable l'envoi de troupes au sol en Ukraine, le président de la République joue avec le feu. ».

Un constat qui fait écho non seulement à la dangereuse montée des tensions qui s'accompagnent sur le terrain de grandes manœuvres de l'Otan, impliquant 90 000 hommes venus de 32 pays, mais aussi face à une reprise effrénée de la course aux armements qui impactera sensiblement les budgets sociaux, déjà touchés par les politiques austéritaires.

Dans ce contexte de fuite en avant, au moment même où plusieurs pays appellent à développer « une économie de guerre », le ministre français des Armées, Sébastien Lecornu, envisage d'imposer « des réquisitions » à l'industrie de défense nationale,

afin de booster la fabrication de matériels militaires, notamment en vue de livrer, dès 2024, 100 000 obus à l'Ukraine. Le ministre n'hésite d'ailleurs pas à parler d'un retour à « une forme de guerre froide », alors même, souligne le Mouvement de la Paix que « la France n'est pas en reste avec une loi de programmation militaire (...) (LPM 2024-2030) de 413 milliards d'euros (soit 40 % d'augmentation par rapport à la loi antérieure), qui inclut de l'ordre de 60 milliards d'euros pour les armes nucléaires. ».

Une évolution d'autant plus inquiétante que désormais la France est « devenue en 2023 le second plus gros exportateur d'armes au monde », relevant qu'il s'agit là d'« un triste record face aux défis du monde actuel » ; « L'humanité n'a d'autre chemin que la Paix » s'alarme l'organisation pacifiste dans un communiqué alertant « les citoyennes et citoyens sur la dangerosité pour la Paix de ces évolutions et la nécessité d'une réappropriation de la maîtrise publique des industries d'armement et de leur stratégie industrielle ».

Pour sa part, l'Union européenne va apporter une aide de 5 milliards d'euros à Kiev, et envisage en parallèle de créer des usines d'armement sur le territoire ukrainien, comptant financer certaines de ces mesures à partir des intérêts produits par des fonds russes gelés dans des banques de l'UE, depuis le déclenchement de la guerre en Ukraine.

À quelques semaines des élections européennes, Léon Deffontaines, tête de liste de la Gauche unie pour le monde du travail, martèle que le PCF, « fidèle à ses traditions qui remontent à Jaurès et à la Première Guerre mondiale, appelle à dire NON à la guerre et à promouvoir des solutions politiques et diplomatiques ». Face aux boutefeux et aux logiques de guerre, la liste Gauche Unie propose que « La France en tant que membre permanent du Conseil de sécurité a le devoir de prendre des initiatives, en encourageant le dialogue avec les pays du Sud, avec les BRICS notamment, et construire de nouvelles solidarités pour faire reculer l'idée de confrontation armée entre les nations ».

Clairement, alors qu'on évoque de nouvelles vagues de mobilisation, il n'y aura pas d'issue militaire à ce conflit qui a déjà fait des dizaines de milliers de victimes de part et d'autre.

C'est pourquoi il y a urgence à « œuvrer à une solution politique globale au désastre de la guerre – sans entériner les conquêtes territoriales par la force », a souligné Francis Wurtz dans une page débat de l'Humanité (24 mars 2024). Tout « en prenant en considération les aspirations légitimes du peuple russe à la sécurité face à l'Otan – en impliquant tous les États du monde qui ont exprimé leur disponibilité à favoriser une paix durable », conclut le député honoraire PCF au Parlement européen. ■ 28/03/2024



Editorial

## SANS VERGOGNE

par **BERNARD FREDERICK**

**A**vec un déficit 2023 qui s'élève à 5,5 % du PIB au lieu de 4,9 % prévu par Bercy, le gouvernement fait mine de découvrir la lune. Deux cents milliards d'euros de cadeaux fiscaux et sociaux aux grandes entreprises, suppression de l'impôt sur la fortune, 80 milliards d'euros d'évasion fiscale, 40 milliards annuels versés aux institutions financières d'intérêts de la dette, 3 milliards d'euros promis à Zelenski et l'on s'étonne qu'il manque de l'argent !

Là où l'on ne s'étonne pas, en revanche, c'est devant les moyens que le pouvoir entend se donner pour combler le « trou ». Une seule direction : nos poches ! D'abord, celles de ceux qui ne sont pas en bonne santé : M. Le Maire prévient que la Sécurité sociale n'est pas « open bar ». Ensuite les poches des chômeurs : M. Attal annonce une nouvelle réforme des allocations, et plus de contraintes pour les privés d'emploi.

On coupe dans tous les budgets... sociaux, bien sûr, mais pas question de toucher au Cac 40. Ah non, quand même ! Au total, Macron, Attal, Le Maire et consorts veulent 10 milliards d'économies. Tout de suite. Et ce sera 20 milliards l'an prochain. « Tout le monde devra participer à cet effort national de redressement des comptes publics », affirme Bruno Le Maire, qui cite, sans vergogne, « les collectivités locales » et « la dépense sociale ».

Rappelons tout de même que le budget de la France a été « adopté », l'an passé, à coups de 49-3. Sans discussion donc, comme la réforme des retraites et, au préalable déjà, celle de l'assurance chômage. Jusqu'aux élections européennes, en juin, il est à parier que l'Élysée et Matignon se contenteront d'annonces. Après ? On peut craindre que le 49-3 ne reprenne du service.

Attal attend, paraît-il, qu'on lui fasse des « propositions ». Elles sont là :

- rétablir l'impôt sur la fortune,
- cesser de couvrir le Capital de cadeaux,
- chercher les moyens diplomatiques d'arrêter les guerres (Ukraine, Gaza) plutôt que de les nourrir d'armes et de fric. ■

01/04/2024

## CARNET

## THÉRÈSE PEYROLES

Géraldine (†), Guillaume, ses enfants ; Sidney et Catherine, Ivan et Mireille, Raphaël et leurs enfants et petits-enfants, sa sœur, ses frères, ses neveux et nièces, et toute la famille ont le chagrin de faire part du décès de Madame Thérèse Peyroles, née Guigon, survenu à Cherbourg le lundi 11 mars 2024 à l'âge de 83 ans. Ses obsèques, précédées d'un hommage à la salle communale, ont eu lieu le 18 mars 2024, au cimetière de Sainte-Marie-du-Mont. Cet avis tient lieu de faire-part. **Guillaume Peyroles.** ■

*Cher Guillaume, nous avons le plus grand respect pour votre père, Gilles Perrault, et pour son œuvre, pour ce journaliste plus que courageux, pour ce « chic type », infiniment fraternel, toujours disponible pour les bonnes causes. Lorsque nous avons adressé à votre maman notre numéro de novembre, contenant le « carnet » de votre père, son époux depuis 60 ans, elle avait tenu à nous assurer qu'elle poursuivrait avec intérêt l'abonnement à notre revue ; elle nous demandait simplement de le porter à son propre prénom, Thérèse, ce que nous avons fait. Nous savons qu'elle était très engagée dans la vie de sa commune, Sainte-Marie-du-Mont, mais regrettons de ne pas avoir eu le temps de mieux la connaître. Nous vous adressons nos plus affectueuses condoléances ainsi qu'à votre famille. ■*

## LA PRESSE NOUVELLE

Magazine Progressiste Juif fondé en 1934

Éditions :

1934-1993 : quotidienne en yiddish, *Naïe Presse* (clandestine de 1940 à 1944)

1965-1982 : hebdomadaire en français, *PNH* depuis 1982 : mensuelle en français, *PNM* éditées par l'U.J.R.E

N° de commission paritaire 062 4 G 89897

Directeur de la publication  
Henri Blotnik

Rédacteur en chef  
Bernard Frederick

Administration - Abonnements  
Secrétaire de rédaction  
Tauba Alman

Rédaction - Administration  
14, rue de Paradis  
75010 PARIS

Tel : 01 47 70 62 1 6

Courriel : [lapnm@orange.fr](mailto:lapnm@orange.fr)

Site : <http://ujre.fr>

(bulletin d'abonnement téléchargeable)

Tarif d'abonnement

France et Union Européenne :

6 mois 30 euros

1 an 60 euros

Étranger (hors U.E.) 70 euros

IMPRIMERIE AQUARELLE

14 Rue du Ballon 93160 Noisy

## BULLETIN D'ABONNEMENT

Je souhaite m'abonner à votre journal "pas comme les autres" magazine progressiste juif. Je vous adresse ci-joint mes nom, adresse postale, date de naissance, mël et téléphone

PARRAINAGE  
(10 € pour 3 mois)

J'OFFRE UN ABONNEMENT À :

Nom et Prénom .....

Adresse .....

Téléphone .....

Courriel .....

## Le saviez-vous ?

## MUMIA ET LES J.O. DE PARIS...

Le rassemblement qui se tenait tous les premiers mercredi du mois à Paris, **Place de la Concorde**, à l'initiative du collectif français *Libérons Mumia\**, vient d'être interdit par la préfecture de police de Paris durant toute la période préolympique et olympique, d'avril à octobre. Ce 3 avril et les premiers mercredis du mois suivants, les rassemblements se tiendront donc dans un autre lieu communiqué sur le site : [www.mumiabujamal.com](http://www.mumiabujamal.com). ■

\* Ce collectif, membre de la *Coalition mondiale contre la peine de mort*, rassemble une centaine d'organisations et de collectivités territoriales.

## CALENDRIER

- **Du 7 mars au 28 avril**, exposition photo à la Mairie du 10<sup>e</sup> sur *La Disparition d'Annette Zelman*.
- **06/04** : 80<sup>e</sup> anniversaire de la rafle d'Izieu (cf. p. 5).
- **07/04** : 30<sup>e</sup> anniversaire du début du génocide des Tutsis au Rwanda.
- **08/04** : Journée internationale des Roms.
- **16/04** : Rediffusion sur **Arte** de la série *Histoire de l'antisémitisme*.
- **19/04** : 81<sup>e</sup> anniversaire de l'insurrection du ghetto de Varsovie.
- **20 et 21/04** : *Voyage d'une langue à l'autre*. Festival qui rend aux traducteurs l'hommage qu'ils méritent, organisé à **Dieulefit** par *L'association des amis de Bernard Hoepffner*, traducteur de Mark Twain.
- **21 au 30/04** : Pessah célèbre la libération des Hébreux réduits en esclavage en Égypte par Pharaon.
- **21/04** : 80<sup>e</sup> anniversaire du droit de vote des femmes (cf. p. 8).
- **24/04** : Journée nationale de commémoration du génocide des Arméniens.
- **28/04** : Journée nationale du souvenir de la Déportation.
- **29/04** : 79<sup>e</sup> anniversaire du premier vote des femmes lors d'une élection municipale (cf. p. 8). ■

## À vos postes (sur ARTE), mardi 16 avril au soir !

Si vous n'avez eu la chance de voir en 2022 la série documentaire, *L'histoire de l'antisémitisme* de **Jonathan Hayoun\***, RÉSERVEZ VOTRE SOIRÉE DU MARDI 16 AVRIL, car Arte va la rediffuser et c'est un événement à ne pas manquer !

En quatre épisodes, cette série explore les multiples facettes et évolutions de cette « haine des Juifs », partant de ses *Origines* (du I<sup>er</sup> au XI<sup>e</sup> siècle) pour aboutir aux *Nouveaux visages de l'antisémitisme* (de 1945 à 2019), en passant par *Le temps du rejet* (du XI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle) et *Quand la haine devient raciale* (du XVIII<sup>e</sup> siècle à 1944).

Le réalisateur, entouré d'une équipe d'experts et d'historiens, nous brosse l'histoire de l'hostilité manifestée à l'encontre des Juifs, depuis l'Antiquité jusqu'à nos jours, partout à travers le monde. **À voir, à revoir, à enregistrer !** Et si vous ne le pouvez, achetez le coffret de la série\* et son bonus (6 films sur l'origine des stéréotypes encore actifs aujourd'hui : *les juifs et l'argent, les juifs de pouvoir, le nez juif, la création de Judas...*). ■

\* Prix 2023, pour cette série documentaire, des *Lauriers de l'audiovisuel* – <https://boutique.arte.tv/detail/histoire-de-l-antisemitisme>

## À vos écouteurs !\*

**M**émorial de la Shoah, 21 mars. Belle soirée dédiée à l'écoute d'épisodes de la série documentaire, *Qui a peur des Juifs ? Antisémitisme, la tentation perpétuelle\**, dans laquelle de nombreux chercheurs, artistes, militants, tentent de cerner les enjeux de la lutte contre l'antisémitisme.

L'autrice, **Illana Weizman**, nous dit comment elle conçut et écrivit cette série, après avoir été contactée, à la sortie de son dernier ouvrage [1], par **Chahut média**, société de production de podcasts suisse. Elle y met au jour l'expérience « vécue » de l'antisémitisme et ce en quoi elle altère nos identités. Puis, ce fut l'émouvante écoute des épisodes 3 et 4\*, celui axé sur l'expérience vécue de l'antisémitisme dans la vie quotidienne et celui dédié à la convergence des luttes antiracistes pour en finir avec la concurrence des mémoires et offrir un horizon commun aux différents groupes discriminés en raison de leurs origines ou de leur couleur de peau.

Le passionnant débat qui s'ensuivit, animé par **Aïda N'Diaye** [2], entre **Illana Weizman**, **Hanna Assouline** [3] et **Jonathan Hayoun** [4], puis avec la salle,

fut trop riche pour que l'on en rende compte ici. Espérons que le Mémorial de la Shoah l'ait enregistré et le mette en ligne. Entretemps, écoutons absolument ce documentaire audio sur le site :

<https://cutt.ly/dw3Wqjib>. ■

\* **Série podcast audio** : 1. *La fabrique de l'antisémitisme* – 2. *Antisémitisme* : à gauche aussi – 3. *T'es juif ? J'aurais pas dit !* 4. *Luttes antiracistes* : Ensemble sinon rien. 5. *Antisémitisme* : le déni suisse.

[1] **Illana Weizman**, sociologue, militante féministe, autrice : *Des blancs comme les autres – Les Juifs, angle mort de l'antiracisme*, Éd. Stock, 2022, 232 p., 19,50 €.

[2] **Aïda N'Diaye**, philosophe, enseignante, chroniqueuse radio, à écouter sur le site de France Culture : *Avoir raison avec Simone Weil, Avoir raison avec Günther Anders, Peut-on penser la race sans l'essentialiser ?...*

[3] **Hanna Assouline**, documentariste, cofondatrice et présidente du mouvement *Les Guerrières de la paix* au sein duquel Israéliennes et Palestiniennes œuvrent ensemble pour une issue pacifique au conflit.

[4] **Jonathan Hayoun**, essayiste, documentariste, cf. notamment sa série *Histoire de l'antisémitisme, de l'Antiquité à nos jours* (voir ci-dessus).

## VIE DES ASSOCIATIONS

## Communiqué



## L'UJRE CONDAMNE LES VIOLENCES QUI ONT ÉMAILLÉ À PARIS LA MANIFESTATION DU 8 MARS POUR LES DROITS DES FEMMES.

**L'**Union des Juifs pour la Résistance et l'Entraide (UJRE) n'a pas, en tant que telle, directement participé à la manifestation parisienne pour les droits des femmes. Cependant, association progressiste, l'UJRE a toujours soutenu les combats féministes, pour l'égalité entre les femmes et les hommes, en France et dans le monde.

En outre, l'UJRE participe au combat pour le respect des droits des Palestiniens, pour une solution politique à deux États, permettant la résolution du conflit israélo-palestinien dans le respect des droits de tous et de la sécurité des deux États.

Lors de la manifestation du 8 mars pour les droits des Femmes, les collectifs *Nous vivrons* et *No silence*, en accord

avec les organisatrices, ont appelé et participé au cortège en rappelant les violences sexistes et sexuelles dont ont été victimes un certain nombre de femmes israéliennes lors de l'attaque terroriste perpétrée par le *Hamas* le 7 octobre, ayant débouché sur le terrible massacre que l'on sait et la prise d'otages dont on attend encore la libération.

De graves incidents se sont produits, alors qu'il n'y avait aucun soutien affiché à Israël ou à son armée, les femmes qui ont défilé avec les collectifs *Nous vivrons* et *No silence* ont été harcelées, agressées, insultées, c'est-à-dire traitées de « fascistes », comme les membres du service d'ordre du *Service de Protection de la Communauté juive* (SPCJ) auquel elles avaient fait appel à la suite des incidents survenus lors de

la manifestation du 25 novembre 2023. Les membres du SPCJ, organisation apolitique constituée après l'attentat de la rue Copernic en 1982, ont été dénoncés comme étant membres de la Ligue de Défense juive, organisation d'extrême droite, ce qu'ils ne sont pas.

Cette violence a abouti à la nécessité d'extraire ces deux collectifs et leur service d'ordre du cortège, afin de protéger leur intégrité physique.

L'UJRE condamne cette violence antisémite inadmissible, qui n'aide aucunement l'avancée vers la paix au Proche-Orient et ailleurs, et n'apporte rien à la solidarité indispensable avec le peuple palestinien. ■

**Bureau de l'UJRE,  
Paris le 19 mars 2024**

# LES DROITS DES RÉFUGIÉS PRIS POUR CIBLE

par ISABELLE AVRAN

**Bien que cet article ait été prévu pour notre numéro de mars, il n'a pu faute d'espace être alors publié. Le voici, toujours d'actualité. PNM – En finir avec les réfugiés palestiniens et leur droit au retour : pour Israël et ses alliés, l'objectif est clair. Au risque de la mort de plus de deux millions d'entre eux à Gaza. ■**

Il n'aura pas fallu plus de 24 heures au gouvernement israélien de Benjamin Netanyahu pour réagir aux ordonnances de la Cour internationale de Justice (CIJ). Le 26 janvier, répondant à la requête de l'Afrique du Sud du 29 décembre, laquelle affirme qu'Israël viole la Convention des Nations Unies sur le génocide et réclame des mesures urgentes, la plus haute juridiction des Nations Unies a déclaré qu'Israël devait prévenir et punir toute incitation à commettre un génocide et tout acte éventuel de génocide à Gaza. En attendant de juger sur le fond, elle a ordonné, notamment, des mesures immédiates et efficaces pour permettre la fourniture des services de base et de l'aide humanitaire dont les Palestiniens ont un besoin urgent.

Dès le 27 janvier, le gouvernement israélien a alors accusé 12 salariés de l'Unrwa, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (sur 30 000 dont 13 000 à Gaza) d'avoir participé aux attaques de commandos du Hamas du 7 octobre ou de les avoir soutenues. L'Unrwa, en attendant des preuves, a immédiatement soustrait ces 12 personnes de son personnel et indiqué mener une enquête. Mais les États-Unis, suivis par seize autres États, ont décidé de suspendre leur financement à l'agence onusienne. La France, quant à elle, a annoncé n'avoir pas prévu de versement au premier trimestre 2024 et attendre les conclusions d'une enquête indépendante.

Pour Israël, l'enjeu est quadruple. D'abord, signifier au monde son mépris des décisions de la justice internationale. Ensuite, affaiblir l'organisation de l'aide humanitaire – fût-elle plus qu'insuffisante – à la population gazaouie. En troisième lieu, délégitimer la parole des institutions des Nations Unies qui témoignent quotidiennement de l'horreur subie par les Palestiniens. Enfin, et là n'est pas le moindre, en finir avec les droits des réfugiés palestiniens.

## Famine imminente

Le 27 février, Ramesh Rajasingham et Martin Griffiths, du Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies (Ocha), rappelaient au Conseil de sécurité : « En décembre, on prévoyait que l'ensemble de la population de Gaza – soit 2,2 millions de personnes – serait confronté à des niveaux élevés d'insécurité alimentaire aiguë d'ici février 2024, la proportion la plus élevée de personnes confrontées à ce niveau d'insécurité alimentaire jamais enregistrée dans le monde. Et nous voici, à la fin février, avec au moins 576 000 personnes à Gaza, un quart de la population, à deux doigts de la famine, avec un enfant de moins de deux ans sur six dans le nord de Gaza souffrant de malnutrition aiguë et d'émaciation ; et la quasi-totalité de la population de Gaza dépendant d'une aide alimentaire humanitaire lamentablement inadéquate pour survivre... (...) L'insuffisance de l'eau, des installations sanitaires et des services de



Khan Younés, 19-10-2023. Abri pour réfugiés de l'UNRWA dans le sud de la bande de Gaza. © Mahmud Hams AFP

santé crée un cycle de vulnérabilité dans lequel les personnes mal nourries, en particulier parmi les dizaines de milliers de blessés, deviennent plus sensibles aux maladies... » Ils ajoutaient : « Nos efforts continuent d'être entravés par les fermetures de points de passage, les graves restrictions de circulation, les refus d'accès, les lourdes procédures de contrôle, les incidents impliquant des civils désespérés, les manifestations et l'effondrement de l'ordre public, les restrictions sur les communications et l'équipement de protection, et les voies d'approvisionnement impraticables en raison des routes endommagées et des munitions non explosées. » Le même jour, lors d'une distribution humanitaire, l'armée israélienne a tiré dans la foule, tuant 115 Palestiniens et en blessant 760 autres. Déjà nombre d'enfants sont morts de dénutrition et de déshydratation dans ce qu'il reste des hôpitaux de Gaza.

## Pour Israël : effacer l'histoire et les droits des réfugiés

Au-delà, c'est la reconnaissance des droits des réfugiés que le gouvernement israélien veut effacer en réclamant le démantèlement de l'Unrwa. Et ce n'est pas nouveau. Les gouvernements israéliens successifs n'ont eu de cesse d'abord de nier la responsabilité israélienne dans l'expulsion de près de 800 000 d'entre eux, avant et après la naissance de l'État, et de rejeter leur droit au retour dans leur foyer et à une indemnisation, en dépit du vote de la résolution 194 de l'Assemblée générale des Nations Unies, le 11 décembre 1948, à la veille de l'admission de l'État d'Israël par l'Onu.

L'Unrwa, qui opère dans près d'une soixantaine de camps en Cisjordanie, à Jérusalem-Est, au Liban, en Jordanie, et dans Gaza avant leur destruction par les bombardements, fournit des services scolaires, de santé, alimentaires ou des emplois à quelque cinq millions de réfugiés, ceux de 1947-1949 et leurs descendants. L'enjeu est donc démographique pour Tel-Aviv qui veut faire de la Palestine historique, de la mer au Jourdain, un territoire aussi vidé que possible de sa population palestinienne.

En 2018, Tel-Aviv avait obtenu de Donald Trump la suspension de la contribution des États-Unis à l'Unrwa. Car ces financements de l'agence des Nations Unies s'effectuent sur une base volontaire.

En janvier, Benjamin Netanyahu avait réclaté le démantèlement de l'agence, affirmant « l'existence même de l'Unrwa perpétue le problème des réfugiés palestiniens ainsi que le narratif du soi-disant droit du retour dont l'objectif réel est la destruction de l'État d'Israël ».

Face au massacre sans précédent en cours à Gaza, c'est au contraire d'un soutien plus massif qu'a besoin l'Unrwa. Comme les ONG, telles que le Secours médical palestinien, dont les membres risquent eux aussi leur vie pour en sauver d'autres. C'est d'un engagement pour que le droit, tout le droit, soit enfin appliqué. ■ 01/03/2024



## GAZA : LA FAMINE TUE

Les Nations Unies avaient déjà averti à plusieurs reprises : la population de Gaza est au bord de la famine. Le rapport publié le 18 mars par le Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire (IPC) alerte de nouveau sur « une situation de faim catastrophique ».

Un Gazaoui sur deux est confronté à une situation alimentaire proche de la famine, « le nombre le plus élevé jamais enregistré » par l'Onu. Des enfants meurent de faim et de déshydratation. De plus en plus nombreux.

« Deux mois après le début du siège, nous avons déjà averti que la faim se propageait à Gaza, dans un endroit où elle n'avait jamais sévi auparavant. Il s'agit clairement d'une crise alimentaire créée artificiellement par l'homme » a rappelé Philippe Lazzarini, commissaire de l'Unrwa, qui s'est vu refuser l'entrée dans Gaza par Israël le 19 mars.

Le Cogat, l'organisme israélien de coordination des activités en Palestine occupée, indique que depuis début mars, 126 camions de nourriture en moyenne sont entrés chaque jour à Gaza. Avant la guerre, près de 500 camions permettaient de faire face, très relativement, au blocus. Tel-Aviv refuse de fait de respecter les décisions de la Cour internationale de Justice.

Plusieurs pays (Suède, Canada, Australie, Finlande...) ont décidé de reprendre le financement de l'Unrwa. Cette agence des Nations Unies a annoncé le 24 mars être désormais formellement interdite par Israël de toute livraison d'aide alimentaire dans le nord de la bande de Gaza. ■ I.A. 24/03/2024

ISRAËL

Entretien avec David Ben Ishay

# CHAQUE SAMEDI SOIR, POUR PRÉSERVER LA DÉMOCRATIE, ON EXIGE DE NOUVELLES ÉLECTIONS EN ISRAËL

par **JACQUES LEWKOWICZ**

David Ben Ishay est l'un des fondateurs du collectif israélien **Démocrates mobilisés** qui manifeste régulièrement devant la résidence officielle de Benyamin Netanyahu pour demander son départ. Remercions Jacques Lewkowicz, coprésident de l'UJRE, qui s'est récemment entretenu avec lui, en vue de mieux comprendre le sens de l'action de ce collectif, de nous avoir transmis cet entretien. ■ PNM

Le collectif **Démocrates mobilisés** organise tous les samedis soirs, avenue Kaplan, à Tel-Aviv, des manifestations en vue de défendre la démocratie. Ce collectif, constitué depuis mars 2020, lorsqu'à l'occasion de la crise du Covid, le Premier ministre israélien Netanyahu a mis en sommeil les tribunaux, se consacre à la lutte contre la corruption, à la défense de l'État de droit et de la démocratie, alors que Benyamin Netanyahu se maintenait au pouvoir malgré le fait qu'il était mis en examen. Leur action s'appuie sur une analyse de la société israélienne selon laquelle celle-ci se structure d'après des lignes de fracture qui se superposent et qui opposent les juifs diasporiques et les juifs israéliens, les juifs laïques et les juifs orthodoxes. Pour garder le pouvoir, Netanyahu a exacerbé ces clivages. Par la suite, ce collectif s'est mobilisé

contre la tentative de Netanyahu de faire adopter un projet de loi limitant les pouvoirs de la Cour suprême. Ce projet est aujourd'hui écarté. Désormais, le collectif demande la tenue immédiate de nouvelles élections qui devraient aboutir à la chute de Netanyahu.

Ce collectif rassemble des forces qui vont des partis politiques centristes comme celui qu'anime Benny Gantz à l'extrême gauche, y compris le parti Meretz.

L'objectif principal de leur action est la préservation de la démocratie israélienne et des valeurs libérales, au sens politique. La démocratie était menacée par le projet de réforme judiciaire de Netanyahu. Alors que sont réunis déjà, dans la même main, à la fois les pouvoirs législatif et exécutif, la réforme aurait consisté à y ajouter le pouvoir judiciaire. Si cela devait se réaliser, la démocratie serait

vraiment en danger car une des conséquences serait, par exemple, de rendre possible l'adoption de mesures explicitement discriminatoires parmi la population israélienne.

À noter que le conflit israélo-palestinien est peu évoqué dans les débats internes à ce collectif, car il n'est pas le motif qui a réuni ses composantes. Néanmoins, dans le contexte de l'attaque du Hamas le 7 octobre, laquelle a approfondi les écarts, on peut distinguer trois tendances. L'une refuse d'envisager de nouvelles discussions avec les Palestiniens, la seconde veut au contraire relancer le processus de paix. Au milieu, une troisième tendance envisage la mise en place d'une force internationale d'interposition pendant toute la durée de la reconstruction de la bande de Gaza alors que l'Autorité palestinienne est trop faible pour prendre en main la reconstruction de la bande de Gaza.



Tel-Aviv, 09-03-2024. Manifestants entre colère contre Benyamin Netanyahu et douleur pour les otages © AP - Ariel Schalit

Outre la manifestation hebdomadaire qui a lieu tous les samedis soirs avenue Kaplan, ce collectif des **Démocrates mobilisés** possède un forum de discussion sur Facebook, lequel contient de nombreuses intéressantes analyses de la société israélienne. Il faut signaler qu'en parallèle à l'action de ce collectif existe, sur la place Shaul HaMélech, à Tel-Aviv, rebaptisée symboliquement « place des otages », un rassemblement hebdomadaire pour la libération des otages.

Confronté à la question de savoir s'il y a un avenir pour Israël, David Ben Ishay reconnaît que cette question a un sens. ■

05/03/2024

\* David Ben Ishay est diplômé de l'École des Sciences Politiques de Paris. Directeur des affaires sociales du Fonds Social Juif Unifié (FSJU) depuis de nombreuses années, il travaille désormais, depuis son *alyah* (départ en Israël), comme consultant en stratégie de l'environnement auprès de diverses municipalités du pays.

Billet

## DROIT INTERNATIONAL OU LOI DE LA JUNGLE ?

par **DOMINIQUE VIDAL**

« Ce n'est pas une tragédie, c'est un outrage moral [1] », a déclaré le Secrétaire général des Nations Unies, **Antonio Guterres**, en visite le 22 mars à la frontière de Rafah : « Depuis ce point de passage, nous voyons ce qui brise le plus le cœur par sa cruauté : de ce côté de la frontière une longue file de camions d'aide bloqués, et de l'autre l'immense ombre de la famine. Et d'accuser Israël de provoquer la famine par son embargo et ses contrôles tatillons : « Je veux que les Palestiniens de Gaza le sachent : « Vous n'êtes pas seuls. Les peuples autour de la terre sont indignés par les horreurs dont nous sommes témoins en temps réel. Je porte la voix de la grande majorité du monde. Nous en avons vu assez. Nous en avons entendu assez » ».

Assez en effet ! Depuis plus de quarante ans que je travaille, comme journaliste et historien, sur le conflit israélo-palestinien, jamais en effet je n'ai connu une page aussi noire que l'actuelle. L'attaque du 7 octobre comme la vengeance d'Israël à Gaza représentent une horreur sans précédent en un siècle d'affrontement entre le mouvement sioniste et le peuple palestinien.

Le spectacle que les chaînes de télévision – quand elles daignent en parler... – et que les réseaux sociaux déroulent sous nos yeux est cauchemardesque.

Le 7 octobre, les combattants du Hamas ont tué plus de 800 civils et enlevé 240 otages. Certes, on mesure sans peine que la propagande israélienne en a rajouté : il n'y a par exemple jamais eu de bébés décapités et encore moins brûlés vivants, et les viols ont plus constitué une exception qu'une règle. Reste que de telles actions contre des civils ne sauraient être qualifiées de « résistance » : il s'a-

git d'actes terroristes – je parle des crimes commis, pas du mouvement au nom duquel ils ont été perpétrés, le Hamas, qui ne saurait être réduit à cette seule dimension. C'est un objet politique bien plus complexe, à la fois religieux, politique et militaire, représentatif d'une partie importante des Palestiniens et largement manipulé depuis sa naissance par la droite israélienne...

Une horreur sans nom règne, depuis, sur la bande de Gaza et les 2,3 millions de Gazaouis. À en croire nombre d'observateurs, notamment américains, le nombre de morts et de disparus se compterait par dizaines de milliers, dont 70 % de femmes et d'enfants. Sans oublier les futures victimes de la famine annoncée par toutes les ONG encore présentes sur place. Et les spécialistes qui savent lire les images satellites estiment à plus de la moitié la proportion d'infrastructures et d'immeubles détruits. Et que dire des hôpitaux ravagés où l'on opère des enfants à même le sol et sans anesthésie ?

Chaque jour, des visages d'enfants hagards et ensanglantés nous interpellent. Comme les corps meurtris de prisonniers torturés. Et pourtant nous sommes comme impuissants. Au mieux, nous manifestons pour stopper le génocide contre lequel la Cour internationale de Justice (CIJ) a mis Israël en garde. Ou, mieux encore, nous boycottons les produits israéliens, d'autant que la Cour de cassation vient de faire sien l'avis Baldassari de la Cour européenne des droits de l'homme qualifiant le boycott de droit citoyen [2]. Mais que fait le Conseil de sécurité, paralysé par les vetos américain, puis russe et chinois ? Et comment réagit l'Union européenne ? Et Emmanuel Macron, à qui il a fallu cinq mois pour passer de l'étrange coalition anti-Hamas à la défense, hélas purement verbale, du droit international et humanitaire ?

La tragédie de Gaza, s'ajoutant à celle de l'Ukraine pose, au-delà de leurs victimes, une question mondiale essentielle : le chaos de ce monde devenu

apolaire n'est-il pas en train d'enterrer le droit international et de lui substituer, sous nos yeux, la loi de la jungle ? Tout à leurs intérêts égoïstes, les impérialismes – américain, russe, chinois, etc. – s'imposent sur le dos des peuples. Allons-nous laisser ce désordre injuste aux nouvelles générations ?

C'est dire l'importance et l'urgence de la réforme de l'ONU. Pour accroître les pouvoirs de son Assemblée générale. Pour élargir le Conseil de sécurité afin de mieux y représenter le Sud. Et pour en finir avec le droit de veto ou le transformer – par exemple en majorité de la population humaine représentée dans le vote. Rien ne sert de déplorer les drames de ce début du XXIe siècle si l'on n'en analyse pas les racines... Sans réforme des Nations Unies, la loi de la jungle se substituera au droit international. ■ 24/03/2024

[1] *The New York Times*, 23 mars 2024.

[2] *Mediapart*, 01/11/2023 : Ghislain Poissonnier et Patrick Zahnd, *Le droit au boycott des produits israéliens enfin reconnu par la Cour de cassation*.

## 19 AVRIL 1943, LE GHETTO DE VARSOVIE SE SOULÈVE

En avril 1994, Charles Lederman évoquait, pour l'Humanité, l'héroïsme des combattants du Ghetto de Varsovie lors de l'insurrection d'avril-mai 1943. Nous reproduisons ici cet article [1]. Double hommage à celui qui, décédé le 25 septembre 1998, fut le président historique de l'UJRE et à nos frères et sœurs qui se battirent à Varsovie. ■ PNM

Dans le ghetto de Varsovie, que **Reinhardt Heydrich**, le chef de la Sécurité du Reich, avait, dès **septembre 1939**, entouré d'une muraille longue de 18 kilomètres et haute de plusieurs mètres : dans ce périmètre à l'intérieur duquel 150 000 personnes, au maximum, auraient pu trouver place, près de 500 000 juifs avaient été parqués, coupés, dès janvier 1940, de tout contact avec l'extérieur. Ainsi le III<sup>e</sup> Reich préparait-il les moyens pour réaliser : 1) la solution finale à long terme ; 2) les étapes qui conduisent à la solution finale, « qui doivent être réalisées dans les délais assez brefs ».

Les arrestations, les assassinats, la terreur, la promiscuité, la pauvreté, le manque d'hygiène, la faim (la moitié au moins de la population mourait d'inanition) frappaient les internés du ghetto. Le gouverneur du *District Warschau*, **Ludwig Fischer**, pouvait s'écrier : « De la question juive, il ne restera plus qu'un cimetière. » Et pourtant, dès les premiers jours, la résistance du ghetto avait commencé. Les partis politiques, les associations, les organisations s'étaient reconstitués. Des journaux, des tracts, des brochures étaient rédigés, édités, distribués.

En 1942, un bloc antifasciste s'était constitué, comprenant entre autres le Parti communiste et les sionistes de gauche. En **octobre 1942** avait été créée l'*Organisation juive de combat*. Elle avait à sa tête un garçon de vingt-quatre ans : **Mordechai Anielewicz**, membre de l'*Hashomer Hatzair*, et un communiste **Joseph Lewartowski**. Les déportations vers des « camps de travail » se poursuivaient



Des soldats allemands dirigent leur artillerie vers une poche de résistance au cours de la révolte du ghetto de Varsovie.

quotidiennement. À compter de **juillet 1942**, elles s'accéléraient au point qu'en quelques semaines 300 000 habitants du ghetto avaient été envoyés dans des camps de la mort pour y être immédiatement « liquidés ». En **avril 1943**, il restait 30 000 juifs dans le ghetto, plus quelques milliers de clandestins. L'*Organisation juive de combat* comptait 1 200 hommes environ. Des hommes, certes, mais aussi des femmes dont le courage et l'héroïsme étonneront **Jürgen Stroop**, le général SS.

Quand, le **19 avril**, les SS tentent d'entrer dans le ghetto, ils sont repoussés. Quelques jours plus tard, le général Jürgen Stroop écrit dans un rapport : « En pénétrant la première fois dans le ghetto, nous nous sommes heurtés à une résistance préparée par les juifs qui ont réussi à nous repousser en dépit de nos engins blindés... Les groupes de combat juifs veu-

lent transformer le ghetto en une citadelle... Lorsque nous arrivons à réduire la résistance d'un des groupes juifs, un autre surgit immédiatement. Ils ont l'ordre de lutter jusqu'au dernier souffle, ne jamais se rendre vivant, procéder au suicide ».

Et jusqu'au **16 mai 1943**, jour où le général SS fit savoir au Reichsführer-SS Himmler que « l'ancien quartier d'habitations juives de Varsovie n'existe plus », pendant ce mois de combats incessants de jour et de nuit, les combattants de l'*Organisation juive de combat* avaient chassé hors du ghetto, à deux reprises, les unités SS, leur avaient infligé des pertes importantes, semé la peur dans les rangs de l'« invincible » *Wehrmacht* et obligé l'état-major composé de « surhommes » aryens à utiliser contre ces « sous-hommes » du ghetto, pratiquement sans armes, les canons, les blindés, les lance-flammes, l'aviation et 10 000 soldats des unités SS.

La bataille du ghetto de Varsovie eut un immense écho. Elle fut l'exemple et le signal des révoltes qui éclatèrent dans d'autres ghettos et jusque dans certains camps d'extermination.

En France, elle permit au secteur juif de la MOI, à l'UJRE (*Union des juifs pour la résistance et l'entraide*) d'impulser la lutte armée menée par les FTP-MOI et les groupes de combat de l'UJRE, et d'entraîner dans ce combat des dizaines et des dizaines de nouveaux combattants pour l'anéantissement du nazisme et la libération de la France. [1] ■

[1] *l'Humanité*, 25/04/94, Charles Lederman, *Il y a 51 ans le ghetto de Varsovie*.

## IL Y A 80 ANS, LA RAFLE DES ENFANTS D'IZIEU

Le **6 avril 1944** – il y a quatre-vingts ans de cela –, un détachement du 958<sup>e</sup> *Flak-Bataillon* de la *Wehrmacht*, accompagné de trois civils appartenant à la Gestapo de Lyon, sous les ordres de **Klaus Barbie**, investissait la colonie d'Izieu (Ain). Sept adultes et quarante-quatre enfants juifs âgés de cinq à dix-sept ans étaient embarqués manu militari dans deux camions et amenés au fort Montluc à Lyon.

Le directeur de la colonie, **Miron Zlatin**, et deux adolescents, **Arnold Hirsch** (16 ans) et **Théodor Reis** (17 ans) furent déportés en Estonie occupée. Ils y seront fusillés peu avant l'arrivée de l'Armée rouge.

Quarante-et-un autres enfants et six adultes furent pour leur part transférés à Auschwitz où ils arrivèrent par différents convois entre le **13 avril** et le **30 juin 1944**. Tous les enfants furent aussitôt dirigés vers les chambres à gaz. Les adultes connurent le même sort. Seule **Léa Feldblum**, âgée alors de 26 ans, fut déclarée « apte au travail » et survécut jusqu'à la libération du camp par l'armée soviétique, le 27 janvier 1945. Elle témoigna le **27 mai 1987** lors du **procès Barbie** – l'acte d'accusation a fait d'Izieu la pièce maîtresse des crimes contre l'humanité reprochés à ce nazi. **Sabine Zlatin**, absente le jour de la rafle, et le docteur **Léon Reifman**, qui réussit à s'échapper de la maison d'Izieu, sont avec

elle les seuls survivants de cette rafle.

La **Dame d'Izieu**, comme on l'appelait, décédée le 21 septembre 1996, avait fondé en **1943**, avec son mari, l'agronome Miron Zlatin, « la colonie d'enfants réfugiés de l'Hérault » pour y éloigner des enfants juifs de la région de Montpellier où les rafles nazies étaient nombreuses. Elle avait formé une équipe d'encadrement des enfants. Après l'occupation par les Allemands, en septembre 1943, de la zone italienne dont l'Ain dépendait, Sabine Zlatin prit conscience du danger et entreprit de disperser ses pupilles. Hélas trop tard ! La colonie d'Izieu fut dénoncée.

Dès la **Libération**, Sabine Zlatin engagea le combat contre l'oubli en créant un *Comité du monument*. Grâce à son initiative, qui reçut le soutien actif du PCF, une plaque fut apposée sur la façade de la maison d'Izieu et un monument commémoratif érigé à Brégnier-Cordon. En **1990**, la maison d'Izieu put être sauvegardée, l'association du *Musée mémorial des enfants d'Izieu* s'étant portée acquéreur de la colonie d'enfants.

Le réalisateur **Daniel Cling** – fils de notre regretté **Maurice Cling**, ancien président de la FNDIRP, membre de la *Fondation de la mémoire de la déportation* et collaborateur de la PNM, décédé à l'âge de 91 ans le 23 novembre 2020 – présentera le 7 avril à l'auditorium Edmond J. Safra son film dédié à

cette femme d'exception, **Sabine Zlatin ou l'impossible oublié** [1].

Désormais, le Mémorial d'Izieu comprend une exposition permanente sur le sort des 44 enfants, ainsi que sur la déportation et le génocide commis contre les juifs. Des dessins et des lettres des petites victimes y sont également exposés, accompagnés du portrait de chacun d'eux. ■ BF



Les enfants de la maison d'Izieu, 1943. Mémorial de la Shoah. Coll. OSE

[1] À l'auditorium Edmond J. Safra du **Mémorial de la Shoah**, à Paris, dimanche 7 avril à 14h. (sur réservation, avant-première gratuite), à l'occasion de la parution du livre d'**Alexandre Nuges-Bourchat** et **Dominique Vidaud**, *Maison d'Izieu, mémoires vivantes*, Éd. Le Progrès, 2024 et dans le cadre de la 80<sup>e</sup> commémoration de la rafle des enfants d'Izieu.



## Théâtre LA CHRONIQUE DE KAROLINA WOLFZAHN

**Chaim Tzvi Potok**, connu comme Chaim Potok, né à New York en 1929, était l'un des quatre enfants, tous rabbins ou épouse de rabbin, d'émigrants juifs polonais orthodoxes. Il est l'auteur entre autres, de *L'Élu*, qui l'a rendu célèbre, suivi de *La Promesse*, et de *Je m'appelle Asher Lev*. Malgré l'opposition de ses parents qui le décourageaient de lire et écrire des sujets non juifs, il hantait la bibliothèque publique et citait James Joyce, Thomas Mann, Dostoïevski, Hemingway, etc.

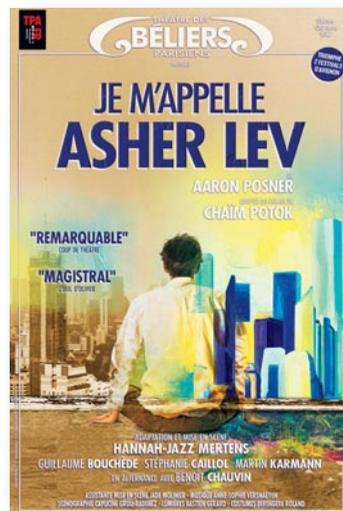
**Aaron Posner**, dramaturge américain, créateur de plus de cent grandes productions, a écrit une pièce d'après *Je m'appelle Asher Lev*, adaptée et mise en scène pour la première fois en français par Hannah-Jazz Mertens.

Asher Lev vit après la guerre à Brooklyn, dans une famille orthodoxe. Il dessine tout le temps, c'est sa vie, il a un talent exceptionnel. Mais famille et éducation le mettent devant le choix d'obéir à la volonté de ses parents ou d'entrer dans le monde merveilleux de l'art. Sa chance est de rencontrer le grand Rebbe hassidique de Brooklyn à qui il se confie et qui le comprend : « *En tant qu'artiste, tu n'es responsable de rien, ni de personne, si ce n'est de toi et de ta vérité* ».

Le Rebbe confie Asher au célèbre peintre Jacob Kahn, qui lui révèle les lois de la vraie création : « *Peindre ce n'est pas raconter une histoire. Si tu*

*veux en raconter une, deviens illustrateur ou écrivain.* » Sur scène, Asher adulte, banni, exilé, raconte sa souffrance et celle de ses proches, de sa famille où l'on ne se comprend pas ; et l'impossibilité d'être soi-même et de choisir sa voie. Son histoire est universelle et d'autant plus actuelle, avec l'art, le vrai, qui est remis en question.

Le texte est d'une intelligence fine, sensible, les acteurs excellents dans une mise en scène qui



respecte le roman et montre avec justesse les sacrifices et les tourments exigés par l'art. Avec Martin Karmann, Guillaume Bouchède, Stéphanie Caillol, Benoît Chauvin. À la fin, la scénographie de Capucine Grou Radenez montre l'aboutissement de l'œuvre qui a torturé le peintre durant toute sa vie, *Brooklyn Crucifixion*. ■

**Je m'appelle Asher Lev**, d'Aaron Posner au Théâtre des Béliers Parisiens, 14 bis rue Sainte-Isaure, Paris 18°, jusqu'au 5 mai 2024. Durée 1h30, du ma. au sa. à 19h., le di. à 17h., résa : 01 42 62 35 00.

## DANS LE COULOIR DE JEAN-CLAUDE GRUMBERG

**J**ean-Claude Grumberg « *afin de ne pas heurter la sensibilité des personnages d'âge, dont l'auteur fait partie, quoiqu'il en dise et en pense, nous les nommerons de temps à autre, familièrement, mais avec tout le respect dû à leurs propres cheveux blancs : Elle et Lui.* »

Un fils de quarante à cinquante ans revient, sans explication, vivre chez ses parents, restés longtemps sans nouvelles. Ils ne le voient jamais, malgré leurs tentatives de communication. En quelques dialogues et la description de l'appartement vieillot, l'auteur montre, avec une tendre ironie,

le choc de deux générations, le fils, perdu, sans repères, les parents, perdus eux aussi.

C'est triste, mais Jean-Claude Grumberg sait faire rire ou sourire avec des sujets tragiques, et fait un magnifique hommage à Beckett et à Ionesco. « *J'ai rangé les chaises dans la cuisine et coincé Godot dans sa chambre d'enfant. À Eugène et Samuel qui incarnèrent dans le monde, au mitan du cruel XXe siècle, le théâtre en majesté* ». ■

\* **Jean-Claude Grumberg, Dans le couloir**, Éd. Actes Sud, coll. Le Théâtre d'Ac, 2024, 48 p., 10 €.



## LA CHRONIQUE LITTÉRAIRE DE G.G. LEMAIRE

**A**u cœur de l'Émilie-Romagne, Ferrare a tenu un rôle très différent de celui des autres villes de la péninsule italienne qui avaient en leur sein une communauté juive. Pour ce que l'on en sait, son activité commerciale avait permis l'établissement d'un petit nombre de juifs en 1227. Cette cité, pendant le *Quattrocento*, s'est fait remarquer par sa grande culture et aussi par sa libéralité à l'égard de ces derniers : il n'y avait alors pas de ghetto.

Après l'expulsion des marranes d'Espagne, en 1492, puis du Portugal, en 1498, elle s'est révélée être un lieu d'accueil très ouvert, un peu à l'égal de Livourne en Toscane. L'afflux de cette population travailleuse et créative a été perçu comme un apport important au développement économique de la cité. Les nouveaux venus n'étaient soumis à aucune contrainte, en dehors de l'observation des lois.

La famille d'Este a pu, à son arrivée au pouvoir, tirer profit de leur sens des affaires et aussi de leur culture, surtout pendant le règne d'Hercule Ier. On ne sera donc pas surpris que la synagogue, telle qu'elle existe encore aujourd'hui, soit divisée en trois parties : l'école italienne, l'école espagnole et l'école allemande. Des Juifs sont arrivés des territoires germaniques autour de 1530, à l'heure de la Réforme, Martin Luther s'étant déclaré sur le tard très hostile au judaïsme.

Tout au long du XVIe siècle, l'épanouissement de Ferrare a favorisé la prospérité de la communauté juive et aussi le développement de sa littérature et de ses sciences. Mais quand cette cité est tombée dans le giron de l'Église en 1627, tout a changé. On a délimité un ghetto et on l'a clôturé comme ailleurs et surtout à Rome où le pape aimait savoir ses Juifs

tenus sous haute surveillance. Cela a duré plus de cent ans et c'est la naissance de la nation italienne qui en a vu la fin.

Quand le régime fasciste a vu le jour en 1922, il y avait environ mille ressortissants juifs, et un certain nombre d'entre eux ont adhéré au *Partito Nazionale Fascista*, le PNF (il suffit de songer au célèbre roman de Giorgio Bassani, *Le Jardin des Finzi-Contini*, qui relate l'histoire d'une famille aisée qui ne regardait pas ce régime d'un trop mauvais œil). Les lois raciales de décembre 1938 ont tout bouleversé malgré la protection relative d'une grande figure du fascisme, Italo Balbo, natif de ce lieu. Entre 1941 et 1945, arrestations, exactions et déportations par les SS se multiplient. Ce n'est donc pas un hasard si le *Museo Nazionale dell'Ebraismo Italiano* y a vu le jour en 2003. L'écrivain Paolo Ravenna a recueilli les histoires de la tradition juive de Ferrare et les a fait publier.

La culture juive de Ferrare a été d'une rare richesse, peu commune pour ce qui est de la culture hébraïque. Ferrare connaît une forte activité d'imprimerie. Vers 1460, Abraham ben Hayyim *dei tintori* (le teinturier),

un imprimeur de Pesaro, publie le *Perush Iyov* de Levi ben Gershon (1477), le *Tur Yoreh Deah* de Yaakov ben Asher (1477), le *Pentateuque*, les *Prophètes* et les *Hagiographes* (1488). C'est à cette époque (1553) que paraît à Ferrare la *Biblia española* destinée aux marranes qui cherchent, après des décennies de pratiques clandestines, un guide religieux en langue vernaculaire.

Les Juifs sont reconnus par les autorités : ils sont autorisés à arbitrer les conflits à l'intérieur de leurs communautés (sauf en cas de meurtre), à gérer leurs lieux de cultes, à en exclure les indésirables, à infliger des amendes à leurs membres. Tout n'est cependant pas idyllique et des régressions ponctuent cette période de relative liberté. En 1394, le chapitre 68 du livre IV du *Liber Statutorum et Provisionum ad Maleficia deputati*, reprenant les dispositions de 1287 (*Statuta Ferrariae*), interdit aux Juifs de sortir le Vendredi et le Samedi saints, sous peine de 10 livres ferraraises, à partager entre la *giunta del comune* (le conseil municipal) et le dénonciateur.

Le port de la rouelle est épisodiquement réactivé et la ville met les *Talmuds* au bûcher en 1533. L'accès aux corporations reste longtemps limité et souvent contentieux. Seuls quelques privilégiés peuvent accéder à la citoyenneté ferraraise (et donc à la propriété) et échapper aux restrictions imposées à leurs coreligionnaires, comme le port de signes distinctifs, l'interdiction de porter une arme, d'aménager un lieu de prière, etc.

En 1598, la mort d'Alphonse II d'Este a signé la rupture entre la Ferrare éclairée et la fêrulerie de l'autorité papale. L'imprimerie a décliné et a disparu du ghetto en train de naître, signe d'une dégradation de cette extraordinaire période d'épanouissement. ■



Synagogue de Ferrare

## IL RESTE ENCORE DEMAIN

AVEC PAOLA CORTELLESI, VALERIO MASTANDREA, ROMANA MAGGIORA VERGANO

Véritable phénomène de société, ce film féministe a surpris en séduisant des millions de spectateurs en Italie et en dépassant au box-office *Barbie* ou *Oppenheimer*. Dans l'Italie d'après-guerre, une infirmière, habituée à recevoir des coups de son mari, se dévoue pour nourrir et éduquer ses enfants et entretenir la maison.

Paola Cortellesi, devant et derrière la caméra, est également scénariste du film. Elle l'a réalisé en noir et blanc et dans un décor évoquant les lieux qui ont fait les beaux jours du cinéma italien des années 1950 et peuplé de personnages populaires à la verve incomparable. On y pense aussi par le jeu des acteurs. Là où l'on s'attend à voir un sombre drame de femme battue, cette histoire est racontée, durant la première moitié du film, dans une tonalité vraiment drôle, quelques scènes étant même chantées, dansées.

Ces choix de mise en scène opèrent une surprenante mise à distance qui désamorçait l'effet de violence et la noirceur des situations. Le pari est risqué : raconter la violence conjugale et montrer le patriarcat sans succomber au ton victimaire en vogue aujourd'hui, voilà qui nous change agréablement, d'autant que le spectateur découvrira qu'il est ici question de l'émancipation des femmes par la citoyenneté.

Mais l'enthousiasme et le plaisir que procure la première partie du film diminuent dans sa deuxième, même si la fin, qui ne manque pas de surprendre, est réussie. Paola Cortellesi échoue à garder l'équilibre difficile entre comédie et scènes dramatique tout au long du film. La légèreté et le rythme de la première partie retombent en longueurs et intentions lourdes et appuyées. Mais la sévérité, ici, doit être modulée, car

ce premier film a une audace peu commune au cinéma. Indéniablement se révèle ici une réalisatrice auteure originale et excellente actrice et, malgré les maladresses, on reconnaît un talent que l'on demande à voir confirmé dans ses prochaines réalisations.

Ce film féministe optimiste clame que les femmes, demain, peuvent changer leur vie et par de nouveaux droits civiques ; elles ont les cartes en main pour gagner un monde meilleur... et c'est une bonne nouvelle ! ■



## BYE BYE TIBÉRIADE

DOCUMENTAIRE DE LINA SOUALEM AVEC HIAM ABBASS ET SA FAMILLE

Hiam Abbass a quitté son village palestinien pour réaliser son rêve de devenir actrice en Europe, laissant derrière elle sa mère, sa grand-mère et ses sept sœurs. Trente ans plus tard, sa fille Lina, réalisatrice, retourne avec elle sur les traces des lieux disparus et des mémoires dispersées de quatre générations de femmes palestiniennes.



C'est à partir d'images du présent et d'archives familiales et historiques, que la réalisatrice interroge la transmission de la mémoire dans un film qui dérive sans structure véritable, sauf à se laisser porter au gré

des photographies retrouvées et des récits de souvenirs. Mémoire des lieux, des femmes et de la résistance car la *Nakba* a brutalement arraché ces femmes du lieu de leurs racines et de leur culture, les obligeant à tout recommencer.

Ce sont les séquelles, les souffrances de la confiscation des terres à Tibériade, enclave palestinienne à la frontière du Liban et de la Syrie, que le film dit. Il confronte les images des paysages retrouvés aujourd'hui, aux souvenirs que les survivants en ont gardé constatant l'irréversible transformation que les colons ont fait subir à la terre de Palestine. Au-delà de la séparation, de la dispersion éprouvées par la famille de Hiam, jetée sur les routes sans nul espoir de retour à la maison, le film nous offre de partager aussi le bonheur de retrouvailles miraculeuses où ce qui reste de la famille se réunit à Tibériade. Il y a là quelques scènes d'émotion communicative qui font écho à l'actualité tragique de la guerre à Gaza et en Cisjordanie. ■

### DOS YIDISH VINKL - דאס יידיש ווינקל

## Yiddish, DIALECTE, JARGON OU LANGUE ?

Voilà donc une question qui me semblait appartenir au passé, et qui, pourtant, a ressurgi avec force à l'occasion de la parution du livre de Delphine Horvilleur, « *Comment ça va pas ?* », dans lequel elle évoque les liens qui la rattachent au yiddish, parlé par deux de ses grands-parents. Un écrit où l'autrice exprime son amour pour le yiddish et sa culture.

Mais, voici qu'on y trouve ces lignes : « *Les spécialistes le reconnaissent aujourd'hui : le yiddish n'est pas un langage structuré, mais une sorte de patois protéiforme, un jargon qui agglomère autant d'allemand que de russe ou d'hébreu (...)* ». Un peu plus loin, elle justifie ses propos en évoquant ses deux grands-parents, qui, venant de régions différentes, ne se comprenaient pas toujours et ne parlaient pas le même yiddish. Et je me dis que si une personne aussi cultivée qu'elle, en est encore à écrire une telle pensée sur notre *mame-loshn*, c'est que ces idées toutes faites, héritées d'un lointain XIX<sup>ème</sup> siècle, doivent avoir perduré dans bien des têtes.

### Mais que sont dialecte et jargon ?

On appelle **dialecte** (ou **patois**) un parler particulier, régional, à l'intérieur d'une même langue, qui diffère de la langue standard et varie d'une région à l'autre.

Toutes les langues se forment à partir de dialectes et en produisent de nouveaux. Ainsi, le *poylish yiddish*, ce sont les variantes du yiddish parlées en Pologne, le *galitsyaner*, celles propres aux Juifs de Galicie et le *litvish yiddish*, celles des Litvaks ; **tous parlant une même langue, le yiddish.**

On appelle **jargon** un parler particulier, à l'intérieur d'une même langue, celui d'un groupe socio-culturel ou professionnel. En linguistique, on parle de *sociolecte*. Par exemple, l'argot des banlieues, le verlan, les langues spécialisées (jargon médical), tout cela relève du sociolecte ou du jargon. Ce dernier mot a d'ailleurs une connotation négative.

### Comment de telles idées ont-elles pu concerner le yiddish ?

Au XIX<sup>ème</sup> siècle, des philologues allemands se sont penchés sur le yiddish. À cette époque, les études sur le langage commencent à se développer et sont empreintes d'a priori, de jugements de valeur hiérarchiques. Jean Baumgarten (chercheur au CNRS) : « *Le yiddish est ainsi, le plus souvent, défini*

*comme de l'allemand corrompu ou bien il est discrédité en raison de son caractère hybride* ». Ainsi dans les études germaniques, en ce temps-là, le yiddish est vu comme de l'allemand abâtardi, impur (en rapport avec la norme de la langue allemande académique), un jargon à mépriser.

Les linguistes du yiddish, Max Weinreich, son fils Uriel Weinreich et tous les autres « *auront à réfuter tout un ensemble de préjugés sur l'infériorité, la bâtardise des langues vernaculaires parlées par les Juifs.* » (J. Baumgarten).

À cela s'ajoutent des préjugés aussi au sein de l'élite ashkénaze. Durant des siècles, la langue noble était la *loshn-koydesh*, l'hébreu biblique, à étudier pour avoir accès aux Livres saints et aux études du judaïsme. Étaient considérés comme « savants », ceux qui y excellaient. Cet hébreu servit longtemps de *lingua franca* entre les communautés juives du monde entier, et c'est en hébreu que parurent les premiers articles de la presse juive en Europe.

Avec la diffusion de la *Haskala* (l'ouverture aux disciplines profanes), équivalent des Lumières françaises, se développa une presse et une littérature de masse en langue vernaculaire, en yiddish. Mais, au début, ces écrivains qui auparavant publiaient en hébreu, prirent même des pseudonymes, n'osant signer de leur propre nom. Ce fut le cas de Mendele Moykher Sforim ou de Sholem Aleikhem.

Avec les progrès de la linguistique, la Conférence de Czernowitz en 1908 qui reconnut le yiddish comme langue nationale juive à côté de l'hébreu, la fondation du YIVO en 1925 (Centre d'études scientifiques de la langue et culture yiddish), le yiddish est aujourd'hui, au contraire de ce que disait notre autrice, reconnu par tous les spécialistes comme une langue propre, autonome. Elle est classée par l'Unesco dans le groupe des « langues en danger ».

Le yiddish possède donc son institut d'études (le YIVO), une orthographe et une grammaire normées, une langue-standard (le *klal-yiddish*), ses propres dialectes, une riche littérature, une presse, des poèmes, des chants. Que serait-ce donc si ce n'est une langue ?

*Lomir zikh trefn in a khoydesh arum oyf undzer yidish-vinkl...*

Retrouvons-nous dans un mois dans notre coin du yiddish. ■ Regina Fiderer



## DROITS DE LA FEMME

## VOTE DES FEMMES : L'ÉGALITÉ À L'ORDRE DU JOUR

par HÉLÈNE AMBLARD

Revendiqué dès la Révolution française, le droit de vote et d'éligibilité des femmes était adopté il y a 80 ans, le 21 avril 1944. Bref aperçu d'un long chemin.

En 1789, pour élire les membres des États généraux convoqués par Louis XVI, les femmes nobles, les religieuses pour le clergé, les femmes cheffes d'entreprise et membres de communautés de métiers pour le Tiers-État, votent. Face au suffrage censitaire, excluant les femmes, instauré par la monarchie constitutionnelle, en 1791, Olympe de Gouges rédige la *Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne*. Elle ne sera pas même débattue. Résumant une position tristement commune, Proudhon écrira en 1858 : « *La femme est le diminutif de l'homme* »...

Après deux premières propositions de loi déposées en vain au Parlement en 1901 et 1906, Maurice Barrès propose en 1916 un « *suffrage des morts* » (sic), permettant aux mères et aux veuves de soldats tués au front de voter. Tout aussi vainement. Le 20 mai 1919 pourtant, les députés adoptent la première proposition instaurant le vote des femmes à toutes les élections. En 1922, le Sénat refuse son examen... Mais en avril 1925, l'Assemblée nationale adopte le vote des femmes aux élections locales. Fondé cinq ans plus tôt, le Parti communiste sera le premier à présenter des femmes en position éligible aux élections municipales du 3 mai 1925, dont Joséphine Pencalet, sardinière, alors responsable syndicale des Métaux CGT de Douarnenez, qui sera élue au premier tour.



Affiche de l'Union des Femmes Françaises du Var

Les premières femmes élues, adjointes au maire par leur conseil municipal, apparaissent telles Marie Chaix, ouvrière brodeuse et militante communiste, premier maire adjoint à Saint-Denis ; Marthe Tesson, ouvrière métallurgiste, deuxième adjointe à Bobigny... Toutes voient leur élection invalidée par le Conseil d'État et les préfets entre novembre 1925 et mars 1926. Le 29 mars 1926, la police doit intervenir : Augustine Variot, ex-militante du *Groupe socialiste des femmes pour la paix et contre le chauvinisme*, tenait à continuer de siéger, bravant sa révocation du conseil municipal de Malakoff.

En cette année 1936, où le gouvernement du Front populaire nomma les premières femmes ministres, le Sénat persiste pour la sixième fois dans son refus d'adopter une loi votée par l'Assemblée. Triste record : avec l'Italie mussolinienne, la France est, en 1939, le seul pays d'Europe à refuser le droit de vote aux femmes.

Le 23 juin 1942, le général de Gaulle déclarait : « *Une fois l'ennemi chassé du territoire, tous les hommes et toutes les femmes de chez nous éliront l'Assemblée nationale qui décidera souverainement des destinées du pays* ». Ce droit reste bizarrement absent du programme du Conseil national de la Résistance signé en mars 1943 : les radicaux s'y opposent farouchement.

Le sujet est débattu à l'Assemblée consultative provisoire, créée le 17 septembre suivant à Alger, sans la présence de ses deux seules femmes nommées [1]. Sa commission de réforme de l'État et de la législation retient le principe du vote, mais non de l'éligibilité, et encore, aux seules élections locales et sous réserve du retour des prisonniers. En mars 1944, en assemblée plénière, Robert Prigent, syndicaliste chrétien, membre du Parti démocrate populaire, défend un droit de vote à toutes les élections : « *Sera-t-il dit toujours que l'on exigera de nos compagnes l'égalité devant l'effort de la peine, devant le sacrifice et le courage, jusque devant la mort sur le champ de bataille, et que nous mettrons des réticences au moment d'affirmer cette égalité ?* » Son amendement est adopté. Le 24 mars, l'article 16 organisant les élections locales est débattu. Fernand Grenier [2]



Fernand Grenier



21-04-1944 La Française doit voter



1945 1er vote des femmes en France

alors commissaire à l'Air, représentant du Parti communiste, insiste sur le droit des femmes d'être électrices « et » éligibles : « *Si la commission persistait à le leur refuser, je déclare que nous ne la suivrions pas et que nous demanderions à l'Assemblée de prendre ses responsabilités par un scrutin public.* » Amendement adopté. L'ordonnance est signée à Alger par le général de Gaulle le 21 avril 1944, confirmée le 9 août 1944 par le gouvernement provisoire de la République française [3].

Dans les années 1860, certains féministes posaient une question centrale, restée à l'ordre du jour depuis la Commune de Paris : l'égalité des droits entre hommes et femmes, notamment celle des salaires. ■

[1] Marthe Simard, française du Canada, nommée par la Résistance extérieure le 20 octobre 1943, intervient dans un débat de politique étrangère le 15 mai 1944, puis repart. Lucie Aubrac, nommée par la Résistance intérieure, alors réfugiée à Londres, ne peut se rendre à Alger.

[2] Voir PNM n° 414 de mars 2024, page 8, *L'amendement Grenier*.

[3] Les femmes *indigènes* d'Algérie attendront 1958 pour obtenir ce droit...

## DROITS DE L'HOMME

## ASSANGE : DU RÉPIT... SOUS MENACE D'EXTRADITION

La justice britannique a laissé un répit au fondateur de *Wikileaks*, l'Australien Julian Assange, qui avait intenté un recours contre les menaces d'expulsion aux États-Unis où il risque 175 années de détention, accusé d'avoir publié plus de 700 000 documents confidentiels américains parmi lesquels une vidéo montrant des civils tués en Irak par des tirs de militaires US. La Haute Cour de Justice à Londres a en effet demandé aux États-Unis d'apporter des garanties, en cas d'extradition du lanceur d'alerte australien aux USA.

Pour le *Comité de défense* du journaliste, ce « *répit s'inscrit dans la continuité du calvaire judiciaire que subit Julian Assange depuis 14 ans* ». Depuis son arrestation à Londres en 2019, Julian Assange y est incarcéré à la prison de haute sécurité de Belmarsh, après s'être réfugié pendant 7 ans à l'ambassade de l'Équateur à Londres pour éviter une extradition vers la Suède dans une affaire de viol classée sans suite. Lors de son séjour dans cette mission diplomatique, il avait été mis sur écoute et menacé d'enlèvement sur instigation de la CIA.

Désormais, le sort du journaliste de 52 ans – dont l'état de santé s'est gravement détérioré, l'empêchant de comparaître devant la Haute Cour – est suspendu aux garanties américaines et à l'interprétation qu'en fera la justice britannique. En cas de décision d'expulsion, Julian Assange pourra saisir la Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH).

Pour Stella Assange, son épouse, « *cette affaire est à 1% juridique et à 99% politique* ». Aux yeux du *Comité de Défense*, la décision de la Haute Cour de Londres n'est rien d'autre que « *l'assassinat au ralenti d'un prisonnier politique* » ; et de conclure : « *La mobilisation ne doit pas faiblir, il nous faut informer et alerter sans relâche tant que Julian Assange ne sera pas libre. Il s'agit pour l'instant d'empêcher l'extradition mais la seule issue juste c'est sa libération, l'abandon des poursuites et l'indemnisation.* » ■ PK 30/03/2024